



PRÉFET DE SEINE ET MARNE

Direction de la coordination des services de l'Etat - Pôle du pilotage des procédures d'utilité publique

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Communes de VILLENOY et ISLES-LES-VILLENOY

En application des dispositions des articles du code de l'environnement, **une enquête publique** est prescrite par arrêté préfectoral n°2016/DCSE/IC/051 du **11 OCT. 2016**, concernant la demande présentée par la société TERZEO pour être autorisée à exploiter une plate-forme de tri et de valorisation de terres issues de chantiers du BTP associée à une installation de stockage type ISDD (Installation de Stockage de Déchets Dangereux) située sur le territoire des communes de VILLENOY (77124), Lieu-dit « Bois de l'Épinette » et « La Barricade » et ISLES-LES-VILLENOY (77450), Lieu-dit « La Barricade » et « Les Longues Raies ».

Cette enquête se déroulera pendant **40 jours consécutifs du lundi 7 novembre 2016 au vendredi 16 décembre 2016 inclus** sur le territoire des communes de Villenoy et Isles-lès-Villenoy. Le siège de cette enquête est fixé en mairie de **Villenoy** (4, rue de la Marne 77124 Villenoy).

Les opérations envisagées relèvent des rubriques 2510-3, 2515-1-a, 2517-1, 2718-1, 2760-1, 2790-2, 3510, 3550 et 3540 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Le dossier de demande comprenant notamment une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale sera **tenu à la disposition du public** en mairies de Villenoy et Isles-lès-Villenoy où se situe le projet et en mairies de Chauconin-Neufmontiers, Condé-Sainte-Libiaire, Couilly-Pont-aux-Dames, Coupvray, Esbly, Lesches, Mareuil-lès-Meaux, Meaux, Montry, Nanteuil-lès-Meaux, Quincy-Voisins, Trilbardou et Vignely comprises dans un rayon de 3 km déterminé au titre de la législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

Toute personne pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en mairies de Villenoy et Isles-lès-Villenoy, aux jours et heures d'ouverture au public de la mairie, à savoir :

Mairie de Villenoy :

Du Lundi au jeudi : de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 17h30 (jusqu'à 19 h les mercredis des semaines impaires)
Le vendredi et le samedi : de 8h30 à 12h00

Mairie d'Isles-lès-Villenoy :

Le mardi et vendredi : de 15 h00 à 17h30
Le mercredi : de 9h00 à 12h00
Le samedi : de 9h30 à 12h00.

Le tribunal administratif de Melun a désigné Monsieur Claude POUHEY en qualité de président de la commission d'enquête, Monsieur Michel CERISIER et Monsieur Pierre ROCHE en qualité de membres titulaires et Madame Eliane GAUTHERON en qualité de membre suppléant de la commission d'enquête.

Des membres de la commission d'enquête se tiendront à la disposition du public en mairies de Villenoy et Isles-lès-Villenoy pour recevoir ses observations aux dates et heures indiquées ci-dessous :

Lieu	Jours de permanence	Horaires
Mairie de Villenoy	Lundi 7 novembre 2016	9h00 à 12h00
Mairie d'Isles-lès-Villenoy	Mardi 15 novembre 2016	15h00 à 18h00
Mairie de Villenoy	Samedi 26 novembre 2016	9h00 à 12h00
Mairie d'Isles-lès-Villenoy	Samedi 3 décembre 2016	9h00 à 12h00
Mairie de Villenoy	Mercredi 7 décembre 2016	16h00 à 19h00
Mairie de Villenoy	Vendredi 16 décembre 2016	9h00 à 12h00
Mairie d'Isles-lès-Villenoy	Vendredi 16 décembre 2016	14h30 à 17h30

Toute correspondance pourra également être adressée au président de la commission d'enquête au siège de l'enquête, fixé en mairie de Villenoy, pendant la durée de l'enquête et sera annexée au registre.

Toutes les informations relatives au projet pourront être obtenues auprès de Monsieur Amaury CUDEVILLE, Président de la société TERZEO dont le siège social est domicilié ZI Sud – Rue des carrières à Villeparisis (77272).

Le présent avis est consultable sur le site Internet des Services de l'Etat en Seine-et-Marne à l'adresse suivante : <http://www.seine-et-marne.gouv.fr/> à la rubrique « Politiques publiques – Environnement et cadre de vie ».

Dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Préfecture (Direction de la Coordination des Services de l'Etat – Pôle du Pilotage des Procédures d'Utilité Publique – 12 rue des Saints-Pères – 77010 MELUN CEDEX).

Une copie du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête sera déposée en mairies de Villenoy, Isles-lès-Villenoy, Chauconin-Neufmontiers, Condé-Sainte-Libiaire, Couilly-Pont-aux-Dames, Coupvray, Esbly, Lesches, Mareuil-lès-Meaux, Meaux, Montry, Nanteuil-lès-Meaux, Quincy-Voisins, Trilbardou et Vignely et à la Préfecture de Seine-et-Marne à l'adresse précitée pour y être tenue sans délai à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de l'enquête sera prise par arrêté du Préfet de Seine-et-Marne.

Melun, le 11 OCT. 2016

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général de la Préfecture

Nicolas de MAISTRE